

ADMISSIONS COMPLÉMENTAIRES DE JUIN 2024 CLASSIQUE

VIDÉOS

- À l'image, le plan doit être fixe et large, de face (la caméra disposée à l'emplacement habituel du public), les candidat.es devant être visibles à tout moment.
- L'enregistrement doit être réalisé spécifiquement pour la présente session d'admission 2024. Les vidéos issues de concerts publics ne seront pas prises en considération.
- Au début de chaque vidéo, les candidat.es donnent leur nom et prénom, indiquent le titre de l'œuvre et mentionnent la date du jour de l'enregistrement.
- La durée et la composition du programme enregistré respectent les exigences indiquées dans le répertoire des concours d'admissions instrumentaux et vocaux.
- Une vidéo par œuvre est à réaliser avec autorisation de lecture publique.
- Les liens fournis doivent être en accessibles de manière publique et non répertoriée.
- La vidéo est à poster sur des sites tels que YouTube, Vimeo ou Google Drive.
- Conseil : activer le paramètre « non répertoriée » lors du dépôt des vidéos afin de ne pas être visible dans les résultats de recherche publics (tels que Google).

LIENS

Le lien de chaque vidéo est à insérer dans le programme à compléter sous
« Mouvement(s) » sur la ligne de l'œuvre indiquée. Exemple :

PROGRAMME ADMISSION

Compositeur	Oeuvre				Durée		
Nom / Prénom	Titre	Opus/KV/etc.	Tonalité	Mouvement(s)	mm:ss		
Bach JS.	Prélude et fugue	BWV 846	Do majeur	https://www.youtube.com/watch?v=xxxxxxxxx	40:00	ď	Û

Lausanne, le 1^{er} mai 2024 AC/sc